

[Afest] On vous accompagne dans sa mise en œuvre

L'Action de formation en situation de travail (Afest) est inscrite dans la loi « Avenir professionnel ». Innovante, cette nouvelle modalité a vocation à se développer dans les entreprises. Mais comment la mettre en œuvre concrètement ? Quelles sont les conditions de réussite et les freins à son déploiement ?...

Pour vous accompagner dans vos réflexions, le Cnam Pays de la Loire propose un parcours collectif de 6 ateliers d'une demi-journée associant plusieurs entreprises. Objectif : vous aider à qualifier votre projet Afest et identifier les conditions de réussites dans votre structure.

Un accompagnement personnalisé et sur mesure de votre entreprise peut également être mis en place.

Vous souhaitez en savoir plus ? Laissez-nous vos coordonnées :

Nom (*)

Prénom (*)

Fonction (*)

Organisation (*)

Email (*)

Tél. (*)

Message :

Champ pour les robots. Si vous êtes humains, merci de le laisser vide.

Contact: entreprises@cnam-paysdelaloire.fr